



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

Excusés : Isabelle LELAY (procuration à Marie-Claude BLAEVOET), Bruno MOUGIN (procuration à Jean-Pierre ROUSSEL)

Absent : Benjamin RENNER

Secrétaire de séance : Pierre-Yves JACQUOT

Approbation du Conseil Municipal du 19 Décembre 2023 : Unanimité

DIA 4^{ème} Trimestre 2023 :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le registre des déclarations d'intention d'aliéner du 4^{ème} Trimestre 2023.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'installation d'une chaudière biomasse dans le groupe scolaire et lui demande de bien vouloir approuver le projet ainsi que le plan de financement et de bien vouloir l'autoriser à signer tout document relatif à cette opération.

Voté à l'unanimité.

Acquisition de la parcelle C758 – Le Bois de Cyre – Commune de Arches :

La Commune a reçu une proposition de vente de la SAFER GRAND EST pour la parcelle C758 située à Le Bois de Cyre sur la commune de Arches, d'une superficie de 11a61ca pour un montant de 100 € auquel s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER d'un montant de 20 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle pour un prix net vendeur de 120 €, de charger l'étude de Maître Michel CHONE à Saint Nicolas de Port pour mener à bien cette opération, et de l'autoriser à signer tout document afférent à cette acquisition.

Voté à l'unanimité.

Fongibilité des crédits :

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Les travaux sur l'église prévus au budget pour un montant de 20 000 € qui concernent la reconstruction du pinacle manquant, seront intégralement pris en charge par la souscription de la Fondation du Patrimoine et les dons de l'association Clef de Voûte.
- L'association Clef de Voûte prendra également en charge les dépenses à réaliser sur les cloches de l'église et sur la construction d'une vitrine présentant l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église.
- Le logement de l'ex MAM Les P tits Choux est remis à la location jusqu'au 31/08, date à laquelle une nouvelle maison d'assistantes maternelles devrait s'installer.
- La vente de l'ancienne école de la Racine n'est pas autorisée par la préfecture étant donné que les deux logements sont soumis à une convention APL jusqu'au 31 Décembre 2030.
- Cathy BRAND a invité la commission actions sociales le 05 Février.
- Céline VUILLEMIN réunit la commission communication le 30 janvier pour la relecture du bulletin municipal.
- Gérard TALIETTI : une fuite d'eau a été réparée Rue du Haut du Rang.
- Gabrielle CARVALHO s'étonne de l'absence de noms sur les boîtes aux lettres. Un rappel sera fait sur le prochain Quoi d'Neuf à Raon.
- Jean-Pierre ROUSSEL travaille sur les devis relatifs au marquage des routes. Le propriétaire des arbres dangereux sur la route du Pranzieux a été retrouvé et l'abattage sera bientôt effectué.
- Emilie LANGLOIS se plaint de la déviation du ruisseau de Raon Basse qui a été effectuée l'été dernier et qui a été la cause de l'inondation de son appartement Rue de l'Usine.
- Jean-Luc BOUTIN : entre 2022 et 2023, l'école a consommé 24 % d'électricité en moins, la mairie 20 % d'électricité en moins et l'éclairage public 12 % d'électricité en moins. Un important gain de chauffage est également réalisé à la mairie et à la salle polyvalente depuis l'installation de la chaudière à plaquettes forestières.
- Pierre-Yves JACQUOT remercie les services techniques pour leur réactivité sur les travaux à effectuer sur la Rue de Voirgimont avec les pluies abondantes. Il a assisté à une réunion de maraîchers et rapporte que dans la commune d'Uzemain, la commune possède un cuisinier pour la cantine et achète ses légumes au maraîcher installé dans la commune ; le prix de revient d'un repas est de 8 €. Il souhaiterait trouver une solution pour que le tarif du repas à la cantine soit moins élevé. L'étude d'un nouveau prestataire est en cours.

La séance est levée à 22h00